

---

**Nombre de membres**

**Séance du vendredi 29 avril 2022**

**en exercice:** 15

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-neuf avril l'assemblée régulièrement convoquée le 25 avril 2022, s'est réunie sous la présidence de Guy

**Présents :** 9

LATHELIZE

**Votants:** 14

**Sont présents:** Guy LATHELIZE, Alexandra BOURILLON, Gaëtan GAGNANT, Hugues COURTIER, Éric PASSIEU, Hervé BOURILLON, Bertrand CODRON, Romain COURTIER, Blandine LATHÉLIZE

**Représentés:** Micael GONCALVES, Sébastien GOAPPER, Delphine CODRON, Anissa HASNAOUI, Benoit CODRON

**Excuses:**

**Absents:** Annie ETOILE

**Secrétaire de séance:** Blandine LATHÉLIZE

---

Nomination d'un secrétaire de séance: Madame Blandine LATHELIZE

**Approbation du procès-verbal de la réunion du 28 février 2022**

Lecture faite du projet de procès-verbal de la réunion du 28 février 2022, aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal est adopté à l'unanimité..

**Finances: Vote du compte de gestion - villeroy 2021 - DE 2022 009**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LATHELIZE Guy

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Fait et délibéré à VILLEROY, les jour, mois et an que dessus.

**Finances: Vote du compte administratif - villeroy - DE 2022 010**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LATHELIZE Guy

délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par LATHELIZE Guy après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	36 725.24			578 442.19	36 725.24	578 442.19
Opérations exercice	105 333.17	95 993.61	504 387.50	433 135.76	609 720.67	529 129.37
Total	142 058.41	95 993.61	504 387.50	1 011 577.95	646 445.91	1 107 571.56
Résultat de clôture	46 064.80			507 190.45		461 125.65
Restes à réaliser	101 700.00				101 700.00	
Total cumulé	147 764.80			507 190.45	101 700.00	461 125.65
Résultat définitif	147 764.80			507 190.45		359 425.65

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré à VILLEROY, les jour, mois et an que dessus.

#### **Finances: Affectation du résultat de fonctionnement - villeroy - DE 2022 011**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de LATHELIZE Guy

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 507 190.45**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	578 442.19
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	177 000.00
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>DEFICIT</b>	<b>-71 251.74</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2021</b>	<b>507 190.45</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2021</b>	<b>507 190.45</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	147 764.80
Solde disponible affecté comme suit:	

* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créateur - lg 002)	359 425.65
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2021</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Fait et délibéré à VILLEROY, les jour, mois et an que dessus.

### **Finances: COMMUNE vote des 2 taxes pour 2022 - DE 2022 012**

Le Maire expose :

Le Conseil doit déterminer les taux d'imposition des taxes directes locales. En général la commune revalorise les taxes tous les 3 ans, cette année nous vous proposons de ne pas revaloriser les taxes de 3%. Pour information, depuis de 2020 nous ne collectons plus de taxe d'habitation.

Montant total prévisionnel 2022 au titre de la fiscalité directe	246 571,00 €
Après le total des autres taxes	3 512,00 €
Après le versement des allocations compensatrices	2 379,00 €
Après le versement coefficient correcteur	20 730,00 €
Après le reversement de la dotation de compensation de réforme de la taxe professionnelle	
• Versement GIR	34 805,00 €
Le produit fiscal attendu est de	185 145,00 €
• Taxe foncière 2022 bâti :	32,03% 164 570,00 €
• Taxe foncière non bâti :	39,34% 20 575,00 €
• Produit fiscal attendu	185 145,00 €

Le Conseil Municipal de Villeroy, **après en avoir délibéré,**  
**adopte à la majorité absolue** le vote des taxes au titre de l'année 2022

### **Finances: BUDGET 2022 - DE 2022 016**

Monsieur le Maire propose le budget 2022 suivant:

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	843 332,65 €	843 332,65 €
INVESTISSEMENT	341 974,80 €	341 974,80 €

Le Conseil Municipal, **après en avoir délibéré,**  
**vote à l'unanimité des membres présents ou représentés,** le budget 2022

### **SDESM Groupement de commande Maintenance éclairage public - DE 2022 014**

**Vu** le code de la commande publique

**Vu** l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT)

**Vu** l'article L2212-2 du Code général des collectivités territoriales et notamment l'alinéa 1° dans sa partie relative à l'éclairage.

**Vu** l'arrêté du 20 novembre 2017 relative à la norme technique réglementaire NFC 18-510 relative aux opérations sur les ouvrages et installations électriques et dans un environnement électrique - Prévention du risque électrique (exploitation/consignation électrique).

**Vu** la loi n°2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, et notamment son article 41.

**Vu** le Code de l'environnement, notamment ses articles L.583-1 à L.583-5.

**Vu** l'arrêté du 27 décembre 2018 relatif à la prévention, à la réduction et à la limitation des nuisances lumineuses.

**Vu** la convention constitutive du groupement de commandes ci-joint en annexe.

**Considérant** que la commune est adhérente au Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) ;

**Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) coordonne l'actuel groupement de commande pour l'entretien et la maintenance de l'éclairage public qui s'achève au 31 décembre 2022 ;

**Considérant** que le SDESM propose de relancer un nouveau groupement de commande à l'échéance du précédent et d'en assurer la coordination pour 4 ans (du 1<sup>er</sup>/1/2023 au 31/12/2026) ;

**Considérant** que la commune a un besoin propre de maintenance du réseau d'éclairage public sur son territoire, et qu'il serait opportun pour elle d'adhérer à ce groupement pour bénéficier de cette mutualisation et des effets de la massification d'une telle démarche de regroupement ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal à l'unanimité **des** membres présents et représentés :

**DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;

**APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;

**AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive et tout document s'y rapportant ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

#### FR Villeroy demande de participation aux communes - DE 2022 015

Après exposé du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

**Accepte** d'allouer une aide exceptionnelle à l'association Familles rurales de Villeroy

**Décide** de verser la somme de 500,00€ mensuelle à compter du 1 janvier 2022 jusqu'au mois de juin 2022.

Questions diverses:

Monsieur Courtier évoque le problème de stationnement des véhicules de plus de 3,5T sur le territoire de la commune, après en avoir délibéré, le Conseil décide d'interdire le stationnement des véhicules de plus de 3,5t sur l'ensemble des voiries de la commune, routes et chemins. Un arrêté du Maire sera établi en ce sens.

Seance levée à 23h45